

DELIBERATION N° 2025/19

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2025

Date de convocation : 11 juillet 2025

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Francis DEBREY (sans pouvoir), Evelyne HUROT (avec pouvoir à Nadine LECOMTE), RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 12
Membres représentés : 1

Présidence : Jean GOUVERNEUR
Secrétaire : Astrid CONSTANTIN

OBJET : AJOURNEMENT DE TRAVAUX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE A FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

Considérant que des travaux pour la Réfection de l'église Saint-Pierre ont été programmés pour l'année 2025,

Considérant qu'en raison de contraintes budgétaires importantes la commune ne dispose plus des ressources financières suffisantes pour engager ces travaux dans des conditions satisfaisantes,

Afin de préserver l'équilibre budgétaire de la collectivité, il est proposé d'ajourner lesdits travaux jusqu'à une amélioration de la situation financière ou à leur éventuelle réinscription dans un prochain exercice budgétaire.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité l'ajournement des travaux jusqu'à nouvel ordre, et autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision et à accomplir toutes les démarches afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

